

13309/16

(OR. fr)

VERSION PROVISOIRE

PRESSE 51
PR CO 50

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3492^e session du Conseil

Affaires étrangères

Luxembourg, le 17 octobre 2016

Présidente **Federica Mogherini**
haute représentante pour les affaires étrangères et la
politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 9773 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Stratégie globale de l'UE.....	3
Tunisie.....	6
Syrie	10
Migrations	13

AUTRES POINTS APPROUVÉS***AFFAIRES ÉTRANGÈRES***

– Conclusions du Conseil sur la République démocratique du Congo	14
– Priorités de partenariat et pactes UE-Jordanie et UE-Liban	16
– Sanctions à l'encontre de la République de Guinée	17
– Réunion ministérielle UE-CELAC	17
– Conseil de coopération UE-Iraq	17
– Rapport sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).....	17
– Accord relatif au soutien logistique mutuel entre l'UE et les États-Unis.....	18

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– Rapport d'examen semestriel de l'opération ALTHEA	18
---	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**Stratégie globale de l'UE**

Le Conseil a débattu de la suite à donner à la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE intitulée "Vision partagée, action commune: une Europe plus forte", et il a adopté des conclusions.

Les travaux relatifs à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE devraient être axés sur les cinq domaines prioritaires ci-après pour la période 2016-2017:

- renforcement de la capacité de résilience et approche intégrée des conflits et des crises
- sécurité et défense
- renforcement du lien entre politiques intérieures et extérieures
- stratégies régionales et thématiques: mise à jour de celles existantes ou élaboration de nouvelles
- intensification des efforts de la diplomatie publique.

Par ailleurs, les droits de l'homme, les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que l'égalité hommes-femmes et l'émancipation des femmes continueront d'être intégrés dans tous les secteurs de la politique extérieure de l'UE.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Rappelant les conclusions du Conseil européen de juin 2016 concernant la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne (SGUE), le Conseil souligne que cette stratégie orientera l'action extérieure de l'UE dans les années à venir. Les États membres sont pleinement attachés à sa mise en œuvre effective et rapide conjointement avec la haute représentante et la Commission. Le Conseil insiste sur l'adhésion et la mobilisation des États membres tout au long du processus.
2. Cette stratégie globale représente la vision commune de l'UE et constitue le cadre d'une action extérieure unie et responsable à mener en partenariat avec d'autres afin de promouvoir les valeurs et les intérêts de l'UE en matière de sécurité, de démocratie et de prospérité, ainsi qu'un ordre mondial fondé sur des règles, parmi lesquelles figurent notamment les droits de l'homme et l'État de droit.

3. La vision politique exposée dans la SGUE sera rapidement traduite en initiatives et actions concrètes, axées sur les cinq priorités de l'action extérieure de l'UE définies dans la stratégie: renforcer notre sécurité et notre défense; investir dans la résilience des États et des sociétés dans le voisinage oriental et méridional; élaborer une approche intégrée des conflits et des crises; promouvoir et soutenir les ordres régionaux de coopération; et renforcer une gouvernance mondiale fondée sur le droit international, y compris les principes de la Charte des Nations unies, et l'Acte final d'Helsinki.
4. Le Conseil approuve les domaines prioritaires de mise en œuvre de la SGUE présentée par la haute représentante/vice-présidente, tels qu'ils sont énoncés ci-après. Le Conseil invite la haute représentante et la Commission à faire avancer les travaux sur cette base, notamment au sein des instances préparatoires compétentes du Conseil, en recourant d'une manière générale à l'ensemble des instruments et politiques disponibles.
5. La haute représentante et la Commission, en coopération avec les États membres, feront à présent avancer les travaux dans les domaines suivants: la consolidation de l'État, la résilience des économies et des sociétés, notamment dans les pays limitrophes de l'UE et dans les régions voisines grâce, entre autres, à la politique européenne de voisinage et à d'autres instruments de l'UE; une approche intégrée des conflits et des crises, propice au renforcement de la résilience de l'UE et de ses citoyens; l'optimisation des synergies et la mise en cohérence des réponses politiques aux problèmes qui relèvent des politiques intérieure et extérieure de l'Union. À cet égard, le Conseil met l'accent sur la nécessité impérieuse de faire porter les efforts sur les migrations ainsi que sur la lutte contre le terrorisme et les menaces hybrides et sur la nécessité de soutenir les États membres dans ce cadre. Les objectifs de développement durable constitueront une dimension transversale de l'ensemble des travaux entrepris. Les droits de l'homme, les femmes, la paix et la sécurité ainsi que les questions d'égalité hommes-femmes et l'émancipation des femmes continueront d'être pris en compte dans tous les domaines d'action.

Le Conseil envisagera une éventuelle révision et mise à jour de certaines stratégies existantes ainsi que la mise en œuvre d'actions coordonnées dans des domaines tels que la diplomatie climatique, la diplomatie énergétique, la diplomatie économique et la diplomatie culturelle, autant d'outils précieux supplémentaires permettant d'atteindre les objectifs définis dans la SGUE. Il insiste sur la nécessité de coordonner les efforts dans le domaine de la diplomatie publique, y compris la communication stratégique, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, afin de parler d'une seule voix et, in fine, de promouvoir les valeurs fondamentales de l'UE.

6. Il convient également de faire avancer les travaux de suivi dans le domaine de la sécurité et de la défense, en coopération étroite avec les États membres et avec leur plein appui. Un plan de mise en œuvre ambitieux et réaliste sera élaboré en vue d'un examen et d'une décision au Conseil des affaires étrangères (y compris dans sa configuration "Défense") de novembre 2016 et au Conseil européen de décembre 2016. Le Conseil devrait définir un niveau convenu d'ambition civile et militaire et des mesures concrètes, qui pourrait notamment comprendre des priorités relatives au développement des capacités et à l'approfondissement de la coopération qui renforceront la crédibilité de l'UE en matière de sécurité et de défense et accroîtront la réactivité de la politique de sécurité et de défense commune sur les plans civil et militaire. Le Conseil se félicite des travaux que mène actuellement la Commission en vue d'élaborer un plan d'action européen de la défense dans lequel il sera proposé des instruments à l'appui des priorités à établir d'un commun accord. Cela devrait contribuer à garantir que la base industrielle et technologique de défense européenne soit en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs de l'Europe en matière de sécurité et pourrait, à cet égard, renforcer son autonomie stratégique et, par là même, sa capacité à agir avec des partenaires. Le Conseil rappelle que ces efforts devraient revêtir un caractère inclusif, offrir les mêmes possibilités pour l'industrie de la défense au sein de l'UE, être équilibrés et respecter pleinement la législation de l'UE. Il conviendrait aussi de faire avancer, sans tarder et de manière complémentaire, les travaux de mise en œuvre de la déclaration commune signée à Varsovie par les dirigeants de l'UE et de l'OTAN, dans le plein respect de l'autonomie décisionnelle de chacune de ces organisations, en se fondant sur le principe de l'inclusion.
7. Le Conseil se félicite de la décision de la haute représentante/vice-présidente de présenter en juin 2017 un premier rapport annuel sur la mise en œuvre de la SGUE."

Tunisie

Le Conseil a eu un débat sur la Tunisie et a adopté des conclusions sur la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission européenne intitulée "Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie".

Les ministres se sont penchés sur la manière de renforcer le soutien apporté par l'UE aux efforts déployés par la Tunisie pour relever les défis majeurs auxquels le pays fait face et de promouvoir la stabilité à long terme, la résilience, la bonne gouvernance, le développement socio-économique et la sécurité. Le Conseil a reconnu les progrès réalisés jusqu'à présent mais aussi les défis auxquels le pays est confronté.

Le Conseil a renouvelé au peuple et au gouvernement tunisiens son engagement résolu à soutenir la transition engagée en 2011 pour la liberté, la démocratie, la dignité et la justice sociale. Le Conseil a en particulier soutenu le renforcement de l'aide financière de l'UE jusqu'à un montant de 300 millions d'euros pour 2017 et le maintien d'un niveau de financement élevé jusqu'en 2020 sur la base de l'avancement des réformes annoncées dans le plan de développement stratégique du gouvernement tunisien.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil renouvelle au peuple tunisien son engagement résolu à soutenir la transition qu'il a engagée en 2011 pour la liberté, la démocratie, la dignité et la justice sociale. Les progrès réalisés dans le cadre de cette transition sont considérables et sont une source d'espoir pour la région et le reste du monde. En même temps, la Tunisie fait face à des défis de taille: une situation socio-économique difficile, des menaces sécuritaires importantes, et la nécessité de traduire dans la pratique les avancées de la nouvelle Constitution. Ces importants défis placent le pays dans une situation exceptionnelle face à laquelle l'Union Européenne entend apporter une réponse appropriée. En accord avec sa Stratégie Globale, l'UE a un intérêt stratégique à contribuer à la résilience de la société tunisienne et appuyer l'émergence d'une Tunisie démocratique, forte, et stable dans son voisinage.
2. Le Conseil se félicite de la Communication conjointe "Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie" de la Haute Représentante et de la Commission européenne, et réaffirme son engagement à soutenir pleinement la consolidation démocratique de la Tunisie, fondée sur les principes de l'État de droit, du respect des Droits de l'Homme, de la bonne gouvernance et d'un développement socio-économique inclusif et durable. Le soutien de l'UE aux réformes décidées par le gouvernement tunisien et son peuple demeure constant et déterminé. Ce soutien doit se traduire aussi par un dialogue politique de haut de niveau, élargi et plus ambitieux que jamais, entre la Tunisie et l'UE, sur l'ensemble des questions d'intérêt mutuel. La visite prochaine du Président tunisien auprès des institutions européennes marque la volonté commune d'un tel dialogue.

3. Les avancées politiques ne pourront être inscrites dans la durée que si elles sont accompagnées par des avancées économiques de même envergure. Le Plan de développement quinquennal tunisien, dont l'adoption et la mise en œuvre rapide sont une priorité, constitue un élément essentiel dans la voie des réformes. Ce Plan constituera par ailleurs un pilier pour permettre aux partenaires de la Tunisie de cibler leur soutien et leur assistance financière. La Conférence Internationale sur la Promotion de l'Investissement en Tunisie, les 29 et 30 novembre prochain à Tunis sera une occasion de réitérer à très haut niveau l'appui de l'UE. Le Conseil encourage des missions de haut niveau européennes visant à renforcer les liens économiques avec la Tunisie.
4. Le Conseil salue l'approche préconisée par la Haute Représentante et la Commission pour répondre au caractère exceptionnel de la situation tunisienne, qui vise à la mobilisation de l'ensemble des instruments disponibles de l'UE, y inclus un ensemble équilibré de mesures financières et non-financières à la hauteur des enjeux. Le Conseil soutient en particulier le renforcement de l'aide financière de l'UE jusqu'à un montant de 300 millions d'euros pour 2017, et le maintien d'un niveau de financement élevé jusqu'en 2020 sur la base de l'avancement des réformes annoncées dans le plan de développement stratégique du Gouvernement, tout en répondant aux besoins les plus pressants du pays. Le Conseil appuie également la poursuite de l'assistance macro-financière de l'UE et accueille favorablement l'adoption récente d'un deuxième programme pour un montant de 500 millions d'euros. De leur côté, les États Membres s'engagent à examiner la possibilité d'une assistance financière et non financière complémentaire. Le Conseil se félicite de l'adoption par l'Assemblée des Représentants du Peuple tunisien de la nouvelle loi sur les investissements et appelle au Gouvernement à procéder rapidement à sa mise en œuvre en vue d'améliorer l'environnement des affaires et de permettre une relance décisive de l'investissement en Tunisie.
5. Le Conseil considère que la Communication conjointe de la Haute Représentante et de la Commission doit servir de catalyseur pour un engagement renforcé de l'UE et des États Membres en appui à la transition tunisienne et en étroite collaboration avec les autorités tunisiennes. Le rôle actif des autorités tunisiennes dans ce processus est déterminant afin d'assurer une utilisation renforcée et plus efficace du soutien financier de l'UE et des autres partenaires internationaux.
6. L'UE appelle la Tunisie à poursuivre la mise en œuvre intégrale et effective de la Constitution, le renforcement des institutions démocratiques et la promotion des Droits de l'Homme et reste pleinement engagée dans l'appui à ce processus historique. L'UE encourage la tenue d'élections locales transparentes et inclusives, et est prête à en soutenir l'organisation et l'observation.

L'UE appelle aussi la Tunisie à poursuivre ses efforts en vue de renforcer la bonne gouvernance, la réforme de l'administration publique ainsi que du secteur de la justice, et la lutte contre la corruption, qui sont essentielles pour le succès de la relance politique et économique de la Tunisie. L'UE et ses États Membres sont prêts à soutenir les réformes dans ces domaines, y compris par le partage des leçons tirées des transitions survenues en Europe.

7. L'UE salue l'annonce et encourage la mise en œuvre des réformes structurelles par le nouveau gouvernement tunisien. Elle est prête à soutenir ces réformes en cohérence avec l'approche décentralisée, l'objectif d'une cohésion sociale et territoriale et le principe d'un développement durable et équitable prévu par la Constitution. La réduction des disparités sociales et régionales, en particulier des régions du Centre et du Sud, une meilleure égalité des chances pour tous et le renforcement du rôle des femmes sont essentiels pour la résilience socio-économique de la Tunisie. Les réformes tunisiennes visant à relever les défis socio-économiques qui touchent la jeunesse, en particulier une offre renforcée en matière d'éducation et d'emploi pour les jeunes, sont aussi fondamentales et l'UE entend également leur apporter son appui.
8. L'UE se félicite des progrès enregistrés dans les négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). L'UE confirme son engagement à travailler avec la Tunisie pour la conclusion rapide d'un accord ambitieux, selon une approche asymétrique en faveur de la Tunisie, visant à en faire une composante significative de l'appui à la diversification économique du pays et à son développement socio-économique. Dans ce but, l'UE réitère son engagement à soutenir les négociations et la mise en œuvre du futur accord avec un ensemble de mesures d'accompagnement. A cet égard, le Conseil invite l'UE à examiner toutes les voies de la mise en œuvre des initiatives envisagées dans la communication conjointe en soutien de la croissance tunisienne et de l'environnement des affaires.
9. Le soutien et le renforcement de la société civile dans le processus de transition démocratique tunisien demeure l'une des grandes priorités de l'UE. Elle continuera à encourager la participation de la société civile au dialogue avec les autorités, dans tous les domaines d'action et en particulier à travers le dialogue tripartite EU-Gouvernement tunisien-société civile. La société civile doit elle aussi assumer la responsabilité de faire avancer le processus de réforme nécessaire.
10. L'UE rappelle toute l'importance du renforcement du dialogue et de la coopération régionale et sub-régionale Euro-Méditerranéenne, tant en matière de paix et sécurité qu'en matière d'intégration économique, y compris le secteur de l'énergie. Elle soutient pleinement les projets structurants menés dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et salue à cet égard l'implication de la Tunisie et les premiers projets lancés, notamment à Bizerte.
11. L'UE et la Tunisie font face à des défis sécuritaires communs qui nécessitent des actions concertées des deux parties, dans le respect des valeurs partagées de démocratie et des droits de l'Homme. Suite au dialogue politique renforcé de haut niveau UE-Tunisie en matière de sécurité et sur la lutte contre le terrorisme tenu en 2015, l'UE a accru sa coopération dans ces domaines avec la Tunisie. L'UE partage les préoccupations du gouvernement tunisien quant aux répercussions sur la Tunisie de la crise libyenne. L'UE entend renforcer la mise en œuvre de son importante coopération avec la Tunisie dans le secteur de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents, sur la base des propositions de la Communication conjointe et du dialogue renforcé.

12. L'UE souhaite renforcer sa coopération avec la Tunisie en matière de migration et de mobilité, qui constituent une priorité commune. L'UE entend cibler son soutien afin de faire face aux migrations irrégulières et de répondre à leurs causes profondes, à travers la promotion du développement socio-économique. L'UE encourage la Tunisie à participer activement au Partenariat pour la Mobilité, au Plan d'Action de La Valette ainsi qu'aux processus de Rabat et de Khartoum, et à faire plein usage des possibilités offertes par la coopération avec l'UE, y compris du fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique. L'UE se félicite du lancement le 12 octobre 2016 des négociations sur les accords de facilitation de visa et de réadmission et encourage la Tunisie à être le premier pays dans le voisinage sud à conclure de tels accords ambitieux et efficaces.
13. Le Conseil invite la Haute représentante et la Commission à assurer un suivi régulier, en étroite collaboration avec les États Membres, de la mise en œuvre de cette communication conjointe en soutien de la Tunisie."

Syrie

Les ministres des affaires étrangères de l'UE se sont penchés sur la situation en Syrie, à la lumière des derniers développements intervenus sur le terrain et de l'escalade de la violence, notamment à Alep.

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la Syrie:

- "1. L'UE est consternée par la dégradation de la situation en Syrie. L'escalade de la violence à Alep inflige d'indicibles et inacceptables souffrances à des milliers d'habitants. Depuis le début de l'offensive menée par le régime syrien et ses alliés, notamment la Russie, les bombardements aériens sur les quartiers est de la ville sont manifestement d'une intensité et d'une ampleur démesurées, et les attaques prenant délibérément pour cible les hôpitaux, le personnel médical, les écoles et les infrastructures essentielles ainsi que le recours à des barils d'explosifs, des armes à sous-munitions et des armes chimiques témoignent d'une aggravation effroyable du conflit et ont une nouvelle fois été à l'origine de nombreuses victimes, y compris des femmes et des enfants, et pourraient constituer des crimes de guerre.
2. C'est au premier chef au régime syrien qu'il incombe d'assurer la protection de la population syrienne. C'est pourquoi l'UE condamne avec force les attaques excessives et disproportionnées perpétrées par le régime syrien et ses alliés, délibérément et sans discrimination, contre les civils, le personnel humanitaire et de santé, et les infrastructures civiles et humanitaires, et elle les exhorte à mettre fin aux bombardements aériens aveugles. L'UE condamne les violations des droits de l'homme systématiques, généralisées et flagrantes qui persistent, de même que toutes les violations du droit international humanitaire commises par les parties, notamment le régime syrien et ses alliés. L'attaque dirigée contre un convoi humanitaire des Nations unies le 19 septembre constitue une violation flagrante du droit international et doit faire l'objet d'une enquête approfondie. L'UE attend avec intérêt les conclusions de la commission d'enquête interne de l'ONU. Les responsables de ces violations doivent répondre de leurs actes.
3. Dans le contexte de cette détérioration de la situation, l'UE demande de toute urgence: la fin de tous les survols militaires de la ville d'Alep; la cessation immédiate des hostilités, doublée d'un mécanisme de contrôle solide et transparent; la levée du siège dans toutes les villes concernées; et un accès humanitaire total, sans entrave et durable, à l'échelle du pays, accordé par toutes les parties. Il s'agit de mesures essentielles pour sauver les habitants d'Alep, mais aussi d'autres parties du pays, et pour préparer le terrain à la reprise de pourparlers intra-syriens crédibles, afin de garantir la sécurité de la population syrienne dans son ensemble. Dans ce contexte, les acteurs régionaux, en particulier les pays voisins, portent une responsabilité particulière.

4. L'UE poursuivra son action diplomatique intense dans le domaine humanitaire et cherchera à améliorer l'accès et la protection ainsi qu'à promouvoir les principes humanitaires et le consensus local sur des lignes directrices pour l'acheminement de l'aide. Elle appelle toutes les parties, et spécialement le régime syrien, à assurer un accès total et libre à toutes les personnes qui en ont besoin, à l'échelle du pays, et à lever toutes les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire. Le recours comme tactique de guerre à des politiques dont le régime porte la plus grande part de responsabilité et qui consistent à affamer des civils en faisant le siège de zones peuplées, de même que les déplacements forcés de population, sont manifestement contraires au droit international humanitaire et doivent cesser. Il est impératif de soulager immédiatement les souffrances du peuple syrien. Par conséquent, le Conseil se félicite du lancement, le 2 octobre, de l'initiative humanitaire d'urgence de l'UE, en étroite coordination et coopération avec les agences des Nations unies, destinée à fournir une aide humanitaire aux habitants d'Alep-Est et d'autres zones assiégées et à permettre l'évacuation en toute sécurité et sous contrôle des personnes ayant un besoin urgent d'assistance médicale. Il appelle le régime syrien à donner sans tarder les autorisations nécessaires aux convois humanitaires, de part et d'autre des lignes de front, y compris dans l'est de la ville d'Alep. L'UE souligne que le Groupe international d'appui pour la Syrie et sa task force humanitaire ont un rôle important à jouer pour obtenir des résultats sur le terrain et soulager les souffrances du peuple syrien. Elle demande instamment à tous les partenaires et à toutes les parties au conflit de protéger les civils, y compris les personnels et structures humanitaires et médicaux dans toutes les régions du pays, et de faciliter l'action de l'ONU et d'autres organisations humanitaires sur place visant à apporter une aide vitale à des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, et à évacuer les blessés et les malades.

5. L'UE est fermement convaincue qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit. Elle rappelle qu'elle est attachée à l'unité, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'État syrien. Rappelant ses conclusions du 23 mai 2016, l'UE participe activement aux travaux du Groupe international d'appui pour la Syrie et de ses taskforces, et elle appuie pleinement les efforts déployés par l'envoyé spécial des Nations unies, M. de Mistura, pour créer les conditions propices à la reprise des pourparlers intra-syriens; elle note, à cet égard, la proposition de ce dernier concernant l'est de la ville d'Alep. L'UE salue les efforts menés pour rétablir un arrêt complet des hostilités; elle regrette que ces efforts n'aient pas encore été couronnés de succès et encourage les nouvelles tentatives en ce sens. L'UE déplore le veto opposé le 8 octobre par la Russie à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, coparrainée par tous les États membres de l'UE, qui visait à rétablir la cessation des hostilités et à permettre l'accès de l'aide humanitaire à Alep. Il faut sans plus attendre obtenir un arrêt des hostilités de nature à faciliter les efforts déployés pour trouver une solution politique, conformément aux dispositions des résolutions 2254 et 2268 du Conseil de sécurité des Nations unies et au communiqué de Genève du 30 juin 2012, afin que toutes les parties puissent reprendre les négociations en vue d'une véritable transition politique. Cette transition doit comporter un organe de gouvernement transitoire large et doté des pleins pouvoirs exécutifs, formé sur la base d'un consentement mutuel. L'UE continuera de soutenir les efforts de l'opposition syrienne, et en particulier du Haut Comité des négociations (HCN), en tant que délégation de l'opposition dans le cadre des pourparlers menés sous l'égide des Nations unies à Genève. Le Conseil se félicite que la haute représentante ait la volonté de poursuivre le dialogue avec l'opposition et la société civile syriennes. L'UE demande à nouveau instamment au régime syrien de présenter enfin son plan pour mettre réellement en œuvre une véritable transition politique. Il ne saurait y avoir de paix durable en Syrie sous le régime actuel et tant que les revendications et aspirations légitimes de la société syrienne n'auront pas été prises en compte. Seule la mise en place d'une transition politique inclusive permettra à l'UE d'aider à la reconstruction du pays, directement et par l'intermédiaire des organisations internationales; il s'agit d'un objectif de l'UE qui permettra aux millions de Syriens qui ont été contraints de quitter leur foyer d'y retourner et de vivre en paix et en sécurité sur leurs propres terres.

Le Conseil salue la coordination constante assurée par la haute représentante avec les Nations unies et le soutien qu'elle apporte aux efforts de l'envoyé spécial de Mistura, ainsi que l'intensification de ses démarches auprès d'acteurs clés en vue de préparer le terrain à la reprise d'un processus politique inclusif et mené par les Syriens, sous les auspices des Nations unies. Il invite la haute représentante à rendre compte des mesures supplémentaires qui pourraient être prises et à suggérer de telles mesures. Le Conseil note que la haute représentante et la Commission se sont engagées à s'appuyer sur les efforts déployés par l'UE depuis le déclenchement du conflit, y compris l'aide humanitaire, les secours et l'aide à la reconstruction, comme cela est mentionné dans la stratégie régionale de l'UE.

6. Le Conseil demande à la Russie, y compris en tant que coprésidente du Groupe international d'appui pour la Syrie, de montrer, par des mesures et des actions, qu'elle met tout en œuvre pour mettre fin aux bombardements aveugles du régime syrien, rétablir la cessation des hostilités, assurer l'accès immédiat et élargi de l'aide humanitaire et créer les conditions propices à une transition politique crédible et inclusive.
7. L'UE condamne avec la plus grande fermeté l'utilisation confirmée d'armes chimiques (qui est décrite dans le rapport du Mécanisme d'enquête conjoint) et les très nombreuses attaques visant des civils, ainsi que les violations des droits de l'homme commises par le régime syrien et Daech. Les conclusions du rapport du Mécanisme d'enquête conjoint exigent une action résolue de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et du Conseil de sécurité des Nations unies. Tous ceux qui se sont rendus coupables de telles violations du droit international, en particulier du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, certaines de ces violations pouvant constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, doivent être traduits en justice, y compris les auteurs de crimes commis contre des minorités et groupes religieux, ethniques et autres. L'impunité pour de tels crimes est inacceptable; l'UE continuera par conséquent à soutenir les efforts visant à rassembler des preuves en vue de futures actions en justice. L'UE réaffirme sa conviction selon laquelle la Cour pénale internationale devrait être saisie de la situation en Syrie et invite à nouveau le Conseil de sécurité des Nations unies à agir à cet égard. L'UE et ses États membres s'attacheront à étudier les possibilités d'une action concertée, entre autres par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations unies. Dans ce contexte, l'UE agira rapidement, conformément aux procédures établies, dans le but d'imposer de nouvelles mesures restrictives à l'encontre de la Syrie visant les personnes et les entités syriennes qui soutiennent le régime, aussi longtemps que la répression continuera.
8. L'UE condamne les atrocités commises par Daech et les autres groupes terroristes désignés par les Nations unies, et réaffirme qu'elle est résolument déterminée à les combattre. L'UE continue à soutenir l'action de la coalition internationale pour lutter contre Daech en Syrie et en Iraq. Daech et les autres organisations terroristes désignées par les Nations unies constituent une menace pour l'avenir de la Syrie, ainsi que pour les intérêts et les valeurs de l'UE. L'UE appelle de ses vœux l'adoption de mesures visant à empêcher tout soutien matériel et financier destiné aux personnes, groupes, entreprises et entités associés à ces groupes terroristes désignés par les Nations unies et à dissuader toute partie de collaborer avec eux. Le Conseil demande que la distinction soit rapidement faite entre tous les combattants qui ne sont pas désignés en tant qu'entités terroristes et ceux désignés comme tels. Seule une solution politique permettra de venir à bout de Daech et des autres organisations terroristes désignées par les Nations unies en Syrie."

Migrations

Les ministres ont fait le point sur l'évolution récente de la situation en ce qui concerne les aspects extérieurs des migrations. Ils ont discuté des actions et priorités de l'UE à cet égard.

La discussion faisait suite à la session du Conseil "Justice et affaires intérieures" des 13 et 14 octobre et servira à la préparation du Conseil européen des 20 et 21 octobre qui devrait faire le point sur les derniers développements intervenus concernant la politique globale de l'UE en matière de migrations, l'accent étant mis en particulier sur la dimension extérieure.

Les ministres ont fait le point sur l'évolution récente de la situation en ce qui concerne les aspects extérieurs des migrations. La haute représentante a rendu compte des premiers résultats de l'approche fondée sur un cadre de partenariat, ainsi que des travaux relatifs aux pactes par pays avec les cinq pays prioritaires que sont le Mali, le Niger, le Sénégal, le Nigeria et l'Éthiopie, l'objectif étant de mieux gérer les migrations ensemble.

Le Conseil a adopté des décisions concernant les priorités de partenariat et les pactes avec la Jordanie et le Liban (voir "Autres points approuvés").

La haute représentante a également communiqué aux ministres des informations sur les travaux menés avec d'autres pays comme l'Afghanistan (Action conjointe pour le futur signée le 2 octobre 2016) ou la Biélorussie (Partenariat pour la mobilité signé le 13 octobre 2016). Elle a également évoqué la situation générale sur la route de la Méditerranée centrale et sur celle des Balkans occidentaux.

Les ministres se sont félicités des progrès réalisés jusqu'à présent en ce qui concerne l'approche fondée sur un cadre de partenariat. Lors de leur discussion, ils ont suggéré d'élargir progressivement la portée géographique des travaux en cours à des partenaires du Proche-Orient et de l'Asie.

[Trouver des solutions aux pressions migratoires](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS**AFFAIRES ÉTRANGÈRES****Conclusions du Conseil sur la République démocratique du Congo**

Le Conseil a adopté des conclusions sur la République démocratique du Congo:

- "1. L'Union européenne est profondément préoccupée par la situation politique en République démocratique de Congo (RDC). Elle condamne vivement les actes d'extrême violence qui ont eu lieu les 19 et 20 septembre 2016, en particulier à Kinshasa. Ceux-ci ont encore aggravé la situation d'impasse dans laquelle se trouve la RDC du fait de la non-convocation dans les délais constitutionnels du corps électoral en vue de l'organisation de l'élection présidentielle. À cet égard, l'UE rappelle ses conclusions du 23 mai 2016 et réaffirme la responsabilité première des autorités de la RDC dans l'organisation des élections.
2. La crise politique de la RDC ne peut être résolue qu'à travers un engagement public et explicite de tous les acteurs de respecter la Constitution actuelle, en particulier en ce qui concerne la limitation des mandats présidentiels ainsi que par un dialogue politique substantiel, inclusif, impartial et transparent. Celui-ci doit déboucher, en ligne avec l'esprit de la résolution 2277 du Conseil de sécurité des Nations Unies, sur l'organisation d'élections présidentielles et législatives dans le délai le plus court possible au cours de l'année 2017. Si l'actuel mandat présidentiel vient à son terme sans qu'il y ait eu un accord préalable sur le calendrier électoral, l'UE devra considérer l'impact d'une telle situation sur ses relations avec le gouvernement de la RDC.
3. Le dialogue facilité par l'Union africaine à Kinshasa, et soutenu par l'UE en tant que membre du groupe de soutien, doit ouvrir la voie à une nouvelle phase d'un processus politique plus inclusif au cours des semaines à venir. Il devra être clarifié, d'ici le 19 décembre, la manière dont se déroulera la période transitoire jusqu'aux élections. L'UE souligne l'urgence de la situation et l'importance de la participation à un tel processus de toutes les grandes familles politiques et de la société civile, dont la Conférence épiscopale du Congo. Elle appelle la majorité et l'opposition à rechercher les compromis nécessaires portés par un très large consensus populaire.

4. Afin d'assurer un climat propice à la tenue du dialogue et des élections, le gouvernement doit prendre un engagement clair de veiller au respect des droits de l'Homme et de l'état de droit et cesser toute instrumentalisation de la justice. L'UE appelle à la libération de tous les prisonniers politiques et à la cessation des poursuites judiciaires politiquement motivées contre l'opposition et la société civile ainsi qu'à la réhabilitation des personnes victimes de jugements politiques. L'interdiction des manifestations pacifiques, l'intimidation et le harcèlement à l'encontre de l'opposition, de la société civile et des médias ne permettent pas de préparer une transition paisible et démocratique. Dans ce contexte, l'engagement de l'UE dans de nouveaux programmes de réforme de la police et de la justice ne peut être assuré. L'UE appelle la MONUSCO, dans le cadre de son mandat de protection des civils et dans la limite de ses moyens et de son dispositif, à se déployer de manière dissuasive et demande la pleine coopération des autorités dans la mise en œuvre de la résolution adoptée lors de la trente-troisième session du Conseil des droits de l'Homme.
5. Les très nombreuses arrestations qui ont suivi les événements du 19 et 20 septembre suscitent de fortes préoccupations quant au respect des procédures légales et à la volonté de garantir une justice indépendante. L'UE exhorte tous les acteurs, tant du côté des autorités que du côté de l'opposition, à rejeter l'usage de violence. Elle rappelle la responsabilité première des forces de sécurité pour maintenir l'ordre public tout en assurant le respect des libertés fondamentales. Une enquête indépendante doit permettre de dégager rapidement les responsabilités individuelles de chacun. La MONUSCO et le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme en RDC (BCNUDH) doivent pouvoir effectuer leur travail de documentation sans entraves. L'UE a également pris note du communiqué du Procureur de la Cour Pénale Internationale du 23 septembre 2016, qui a déclaré surveiller avec une extrême vigilance la situation sur le terrain.
6. L'UE réitère sa forte préoccupation face à la situation dans l'est du pays, et en particulier à Beni. Dans ce contexte, l'UE rappelle l'existence de la résolution 2293 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui fixe le cadre onusien de mesures restrictives à l'encontre des individus ou des entités responsables de graves violations des droits de l'Homme.
7. Devant les risques d'instabilité dans le pays et la menace que cela constitue pour la région, l'UE restera entièrement mobilisée. Les États membres s'accordent dès à présent sur la nécessité de coordonner leur approche en matière de délivrance de visas à l'égard des détenteurs d'un passeport diplomatique ou de service. L'UE utilisera tous les moyens à sa disposition, y compris le recours à des mesures restrictives individuelles contre ceux qui sont responsables de graves violations des droits de l'Homme, incitent à la violence ou qui feraient obstacle à une sortie de crise consensuelle, pacifique et respectueuse de l'aspiration du peuple congolais à élire ses représentants. Le Conseil invite la Haute Représentante à initier un travail dans ce sens.

8. L'UE rappelle les efforts significatifs qu'elle a consentis ces dernières années pour accompagner le pays et confirme sa disponibilité à les intensifier en réitérant sa demande du 2 juin 2016 au gouvernement d'initier dans les plus brefs délais un dialogue politique au plus haut niveau, conformément à l'article 8 de l'Accord de Cotonou. Elle est disposée à apporter son soutien, y compris financier, à un processus électoral transparent sur la base d'un accord politique inclusif et d'un calendrier clair agréé par les parties prenantes, et si toutes les conditions sont réunies conformément à la Constitution et à la résolution 2277 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Dans ces conditions, l'UE restera engagée en tant que membre du groupe de soutien à la facilitation et travaillera étroitement avec ses partenaires, notamment africains. Elle salue les efforts considérables de la région pour rapprocher les positions, en particulier lors de la tenue prochaine d'un sommet sur la RDC organisé à Luanda par la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, les Nations Unies et l'Union africaine, et d'une réunion ministérielle de la SADC."

Priorités de partenariat et pactes UE-Jordanie et UE-Liban

Le Conseil a adopté des décisions concernant les priorités de partenariat et les pactes avec la Jordanie pour la période 2016-2018 et avec le Liban pour la période 2016-2020.

Les priorités de partenariat sont destinées à orienter les relations bilatérales de l'UE avec ces deux pays. Les pactes constituent le cadre qui permettra de traduire en actions les engagements mutuels pris lors de la conférence de Londres sur le soutien à la Syrie et aux pays de la région (février 2016).

Les priorités de partenariat tiennent compte de l'objectif que l'UE partage avec la Jordanie et le Liban, à savoir s'employer à créer un espace commun de paix, de prospérité et de stabilité, ainsi que du rôle essentiel joué par ces deux pays dans la région.

Les pactes mettent l'accent sur le renforcement de la résilience économique des pays d'accueil, tout en visant à offrir de meilleures perspectives économiques aux réfugiés syriens, grâce à une protection accrue et à un meilleur accès à l'emploi et à un enseignement de qualité. Cela contribuera à fournir un environnement adéquat et sûr aux réfugiés et aux personnes déplacées en provenance de Syrie pendant leur séjour temporaire dans ces pays.

Les priorités de partenariat et les pactes devraient être adoptés conjointement à l'occasion des sessions du Conseil d'association UE-Jordanie et du Conseil d'association UE-Liban, respectivement.

Sanctions à l'encontre de la République de Guinée

Le Conseil a prorogé jusqu'au 27 octobre 2017 les mesures restrictives de l'UE eu égard à la situation de la République de Guinée. Les mesures restrictives consistent en une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et un gel des avoirs à l'encontre de cinq personnes liées à la violente répression à laquelle les forces de sécurité se sont livrées contre des participants à des manifestations politiques, le 28 septembre 2009 à Conakry. Ces mesures restrictives sont en vigueur depuis le 25 octobre 2010.

Réunion ministérielle UE-CELAC

Le Conseil a approuvé l'état d'avancement des préparatifs de la première réunion entre deux sommets des ministres des affaires étrangères de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) et de l'Union européenne, qui se tiendra les 25 et 26 octobre 2016 à Saint-Domingue.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Conseil de coopération UE-Iraq

Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Conseil de coopération UE-Iraq, qui se tiendra le 18 octobre 2016 à Bruxelles.

Le Conseil de coopération débattrà des relations bilatérales UE-Iraq et notamment des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de partenariat et de coopération. Il débattrà également de l'aide actuelle et à plus long terme de l'UE à l'Iraq. Les participants procéderont aussi à un échange de vues sur les questions politiques et de sécurité nationales et régionales.

La réunion sera coprésidée par la haute représentante de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité, Federica Mogherini, et le ministre des affaires étrangères de l'Iraq, Ibrahim al-Jaafari. Le responsable du département des relations extérieures de la région du Kurdistan, Falah Mustafa, participera également à la session du Conseil de coopération, à l'invitation du ministre iraquien des affaires étrangères.

Rapport sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

Le Conseil a adopté le rapport sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) intitulé "Nos priorités en 2016". Le rapport fixe les priorités pour 2016, qui portent essentiellement sur les crises aiguës dans le voisinage de l'UE, mais aussi sur la protection et la défense des droits de l'homme, ainsi que sur l'instauration et le renforcement de la paix et de la stabilité dans le monde, également grâce aux missions et opérations mises sur pied dans le cadre de la PSDC.

[Lire le rapport complet](#).

Accord relatif au soutien logistique mutuel entre l'UE et les États-Unis

Le Conseil a autorisé la signature d'un accord relatif au soutien logistique mutuel entre l'UE et les États-Unis d'Amérique.

Cet accord permet à l'UE et aux États-Unis de se fournir mutuellement un soutien, des fournitures et des services logistiques en contrepartie soit d'un paiement au comptant, soit de la fourniture réciproque de l'aide apportée, dans le domaine des opérations et exercices militaires relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), ou lorsque l'aide est nécessaire en raison de circonstances imprévues.

Le principal objectif est de renforcer l'interopérabilité, l'état de préparation et l'efficacité de leurs forces armées respectives grâce à une coopération accrue dans le domaine logistique.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Rapport d'examen semestriel de l'opération ALTHEA

Le Conseil a approuvé le rapport de la haute représentante sur le vingt-quatrième rapport d'examen semestriel de l'opération ALTHEA.
